



COMMISSION SPORTIVE et DISCIPLINE

Procès-Verbal réglementaire N° 21

Réunion restreinte du : 27 FEVRIER 2020

Membres présents : André CAILLET - Albert GUESNON - Serge LOVEIKO - Christian MOTTELAY - Christian VANTHUYNE

Conformément à l'article 20 de l'annexe 3 des Règlements du District du Calvados de Football, la Commission décide de retenir les FORFAITS, suivant le tableau ci-dessous.

FORFAITS					
N° MATCH	CLUBS	CATEGORIES	DIVISION - SERIE GROUPE	OBSERVATIONS	AMENDES
21759074	CORMELLES ES 2	Seniors	Depart 3 - A	FORFAIT (1)	46,00 €
21851884	MAY/ORNE ESI 11	Veterans	Depart 4	FORFAIT (1)	46,00 €
22022609	DIVES CABOURG SU FB 1	Seniors	Coupe Ft Loisir	FORFAIT	0,00 €
22365897	HONFLEUR CS 2	U 15	Coupe C. Agricole	FORFAIT	0,00 €
22365916	FONT-PESN-AUDI-TILLY 1	U 15	Coupe C. Agricole	FORFAIT	15,00 €
22372948	CORMELLES ES 1	U 13 F	Coupe Féminines	FORFAIT	8,00 €

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON